

Des bonnes conditions d'une réunion constructive

Quand la Mairie de Die invite la Confédération paysanne à échanger autour du projet d'extension de la ZA de Cocause, via un coup de fil à un paysan confédéré et membre du collectif de la Tulipe sauvage, nous sautons sur l'occasion pour ouvrir, enfin, le dialogue sur l'extension de la ZA à Chamarges. La Communauté de Communes de Die (CDD), maître d'ouvrage du projet d'aménagement, sera aussi représentée par son président et 4 de ses vice-présidents. Rendez vous est donc fixé au lundi 3 avril à 16 heures.

Surpris par l'absence de formalisme de cette invitation sans courrier ni ordre du jour, nous leur adressons un mail pour fixer les bonnes conditions à la tenue d'une réunion constructive sur le fond du sujet :

1. Enregistrer la réunion, pour ne pas s'accaparer un sujet qui concerne tout le territoire et pouvoir en rendre compte.
2. Organiser une modération afin de garantir un espace d'expression équilibré entre chacun.e.
3. Proposer un ordre du jour avec des thématiques de débat et d'informations afin de recentrer systématiquement sur le fond du sujet.

Confiant.es et impatient.es de pouvoir enfin échanger sur le sujet, la réunion se révélera un imbroglio digne d'un mauvais film comique :

- à l'heure du rendez-vous, le directeur des services de la mairie (DGS), embarrassé, nous apprend que la réunion est annulée et qu'il n'a pas eu de consignes assez claires pour nous prévenir...
- les élu.es concerné.es par cette réunion sont présent.es sur place dans une salle à l'étage de la Mairie pour réagir à notre mail (avec les conditions ci-dessus) qu'ils ont trouvé choquant.
- grâce à l'énergie de quelques élu.es, ils et elles finissent par accepter une rencontre, mais avec 3 de leurs conditions :
 - pas d'enregistrement
 - pas d'ordre du jour
 - et seulement en présence de la Confédération paysanne, niant toute légitimité au collectif de la Tulipe sauvage, accusant celui-ci d'écrits et de propos infondés et l'informant d'une plainte déposée à son encontre
- finalement, une dizaine d'élu.es finissent tout de même par rejoindre la délégation Tulipe sauvage-Confédération paysanne, ce qui donnera lieu à 45 minutes d'entrevue
- s'ensuivent des échanges permettant de lever les malentendus et fausses accusations portées contre le collectif, toutes infondées.
- apparaît ensuite un consensus fragile pour organiser une prochaine réunion en espérant que l'on pourra aborder le fond du sujet et les alternatives à ce projet avant que les travaux démarrent (ce à quoi M. Matheron rétorquera en mot de la fin qu'il en est hors de question, avis apparemment pas partagé par l'ensemble des élu.es).

Si pour maintenir un dialogue la tulipe sauvage se plie à montrer patte blanche car les enjeux et risques le justifient à nos yeux, à aucun moment la Ville de Die ou la CCD n'exprimeront la moindre excuse quant à l'annulation de la réunion sans être prévenu (sauf de la part du DGS), aux accusations de diffamation infondées, ni au ton et au manque de considération vis-à-vis d'un collectif citoyen investi et portant des questions légitimes et partagés par de nombreux.ses habitant.es du diois.

Bref, il reste du chemin à parcourir, mais nous continuons de croire dans une voie de concertation afin de trouver un projet alternatif conciliant développement économique et préservation de terres cultivables.